

Décret BACS reporté : Les solutions existent, l'impulsion politique manque !

Jeudi 20 novembre 2025, lors du congrès de l'AMF, le Premier ministre a annoncé le report des échéances du décret BACS, qui devait accélérer l'automatisation du chauffage, de la ventilation et de la gestion technique des bâtiments tertiaires. Un recul qui interroge, alors même que les bâtiments doivent impérativement réduire leurs consommations d'énergie et améliorer leur qualité d'air intérieur.

Pour les industriels du secteur, ce nouveau décalage réglementaire crée une nouvelle zone d'incertitude. Alors que la filière est prête, équipée et alignée pour transformer rapidement le parc tertiaire, l'État repousse une fois encore les leviers qui permettraient d'accélérer réellement la transition énergétique.

Aldes, acteur majeur des solutions de ventilation, de protection incendie et de confort thermique, **invite les pouvoirs publics à prendre davantage leurs responsabilités**. Le décret BACS, connu depuis plusieurs années, a permis à l'ensemble de la filière CVC de se préparer. Les collectivités disposent désormais de solutions éprouvées pour moderniser leurs installations et améliorer leur performance énergétique. L'enjeu reste collectif : donner à chacun, pouvoirs publics, municipalités, propriétaires et occupants, les conditions pour planifier et engager efficacement la rénovation des bâtiments de plus de 1 000 m² :

« Le report du décret BACS est un signal paradoxal. La filière est prête, les solutions existent et elles sont déployables immédiatement. Aujourd'hui, nous savons piloter finement les installations, optimiser les consommations et améliorer la qualité d'air, que ce soit via des équipements compatibles GTB-GTC ou via des solutions complémentaires capables de réduire jusqu'à 20 % les dépenses de chauffage. Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas de délais supplémentaires, mais d'un cadre stable, lisible et soutenu par l'État. Sans visibilité ni impulsion politique, la transformation du parc tertiaire ralentit, alors même que les technologies pour réduire l'empreinte énergétique sont déjà disponibles. Le report des obligations ne doit pas devenir le report de la performance et de la sobriété. » **Pierre-Martin Jeantet, Directeur Général Aldes France.**

À propos d'Aldes

Grâce à son expertise historique en aéraulique, Aldes, conçoit depuis 1925, des systèmes de ventilation sur mesure et des pompes à chaleur adaptés à chaque espace. Ces solutions sont pensées pour garantir durabilité et fiabilité sur le long terme. Présent dans 60 pays, Aldes compte 1 885 collaborateurs. Basée à Lyon, l'entreprise dispose de 26 sites en France et a réalisé sur l'année 2024 un chiffre d'affaires de 384 M€. Pionnier dans la maîtrise de l'air intérieur, novateur dans les systèmes associant le confort thermique, Aldes continue d'innover pour répondre aux défis que porte la filière du bâtiment pour demain.

www.aldes.fr